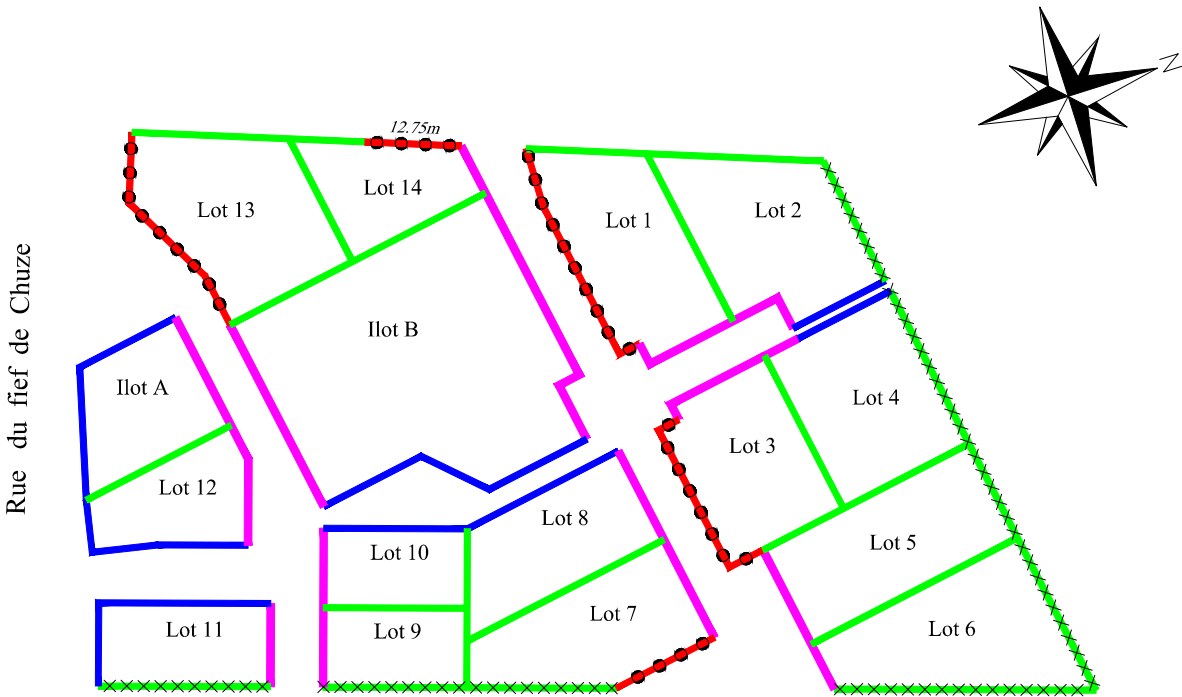
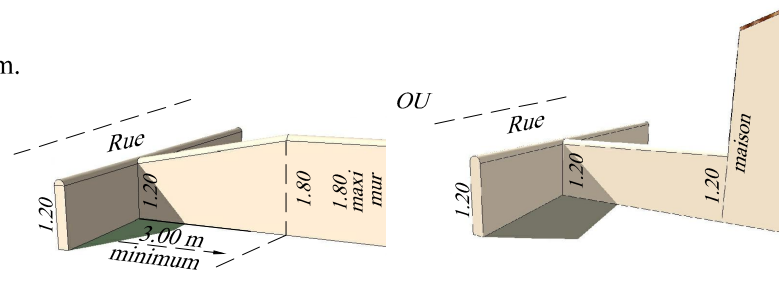


SCHEMA DES CLOTURES



- A privilégier** : Clôture non obligatoire
Possibilité de clore par un muret enduit des deux faces d'une hauteur de 1.20m.
- **Muret** enduit des deux faces d'une hauteur de 0.60m surmonté d'une grille
l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.60m.
ou
- **Mur** enduit des deux faces d'une hauteur de 1.60m.
ou
- **Haie vive** d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage d'une hauteur maximum de 1.80m
- **Muret** enduit des deux faces d'une hauteur de 0.60m surmonté d'une grille
l'ensemble ainsi constitué ne dépassant pas 1.60m.
ou
- **Mur** enduit des deux faces d'une hauteur de 1.60m.
- **Mur** enduit des deux faces plein d'une hauteur maximum de 1.80m (faire transition régulière sur les premiers mètres à partir de l'alignement conformément à l'un des 2 schémas ci contre)
ou
- **Haie vive** d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage maille rigide gris d'une hauteur maximum de 1.80m
- **Haie vive** d'essences diversifiées doublées ou non d'un grillage maille rigide gris d'une hauteur maximum de 1.80m



Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées



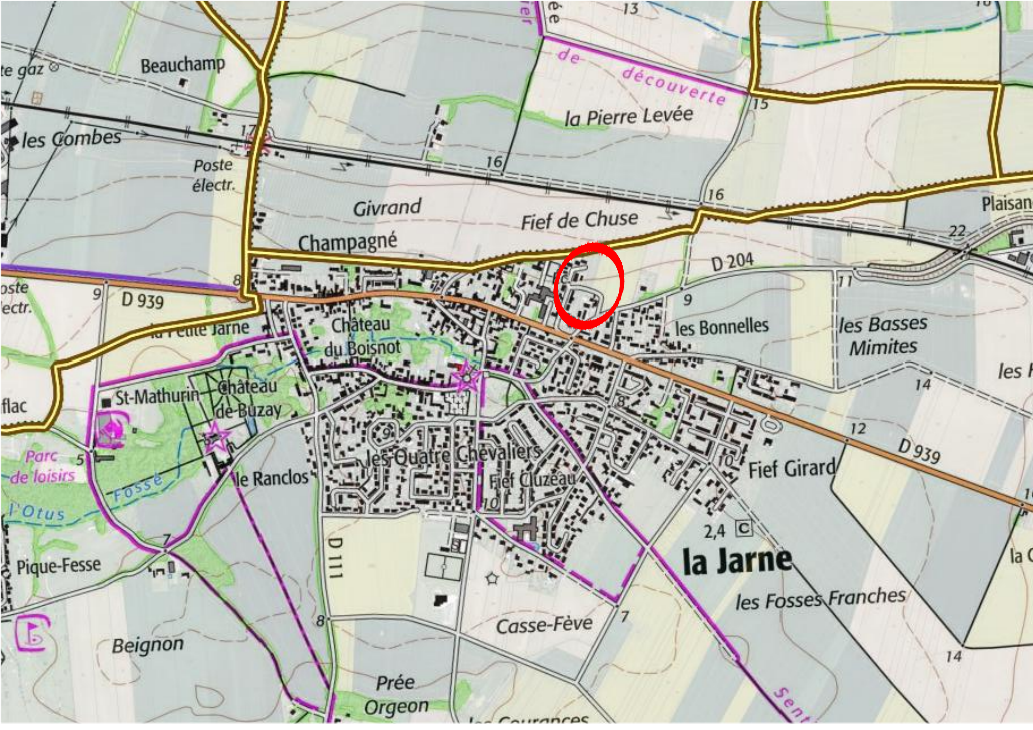
Commune de LA JARNE
L'ANGLET

PLAN DE BORNAGE ET DE VENTE

Lot n°3
Cadastré: AA n°744
Surface : 380 m²

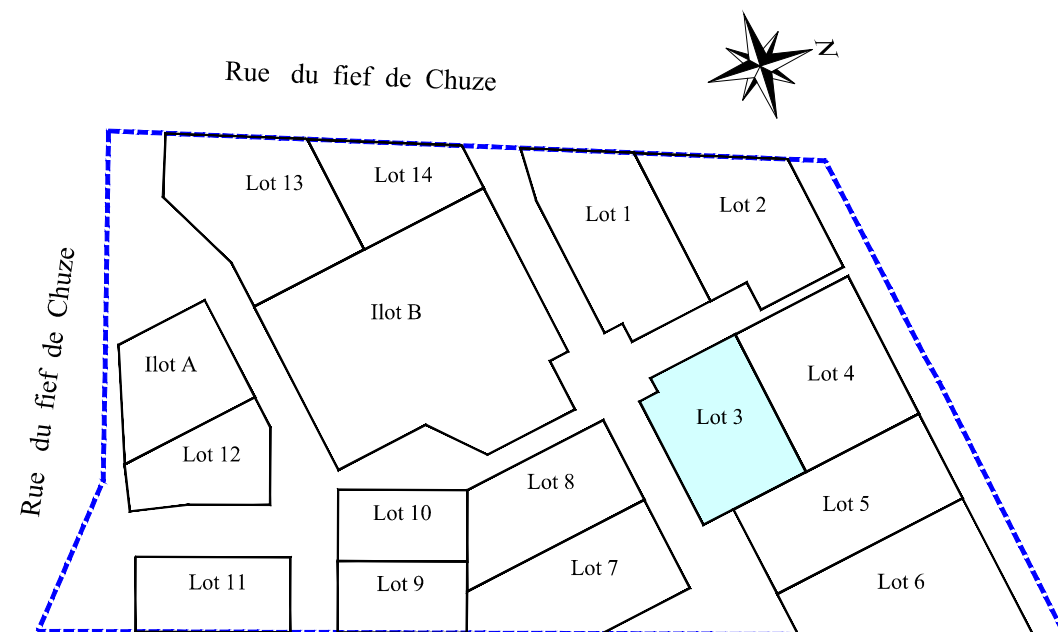
Permis d'aménager n° PA 17193 18 0001
délivré le 14 novembre 2018.

Plan de situation



Maître d'Ouvrage
SAGA CITY
4, Rue des Jardins
17139 DOMPIERRE SUR MER
Tél : 07.83.07.89.32
E-mail : contact@saga-city.fr

Bureau d'études
S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES
54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05.46.43.33.48
E-mail : geometres@bcge17.com



— LEGENDE —

	Enrobés		Haie arbustive
	Stabilisé calcaire renforcé		Haie basse décorative
	Béton désactivé		Arbre d'alignement (Erable champêtre ou de Montpellier, poirier fleurs, charme pyramidal ...)
	Herbe		Arbre en forme naturelle ou en cépée (Erable champêtre, frêne à fleurs, chêne vert, bouleau ...)
	Accès véhicule interdit sur le linéaire indiqué		Accès piéton interdit
	Emprise sur laquelle les bâtiments seront limités à 5.0m de hauteur et un RDC.		Lampadaire existant
	Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.		Lampadaire à poser
	Angle bâti sur au minimum 3m de longueur dans les deux directions.		Place de stationnement
	Caniveau CC1		Place de stationnement P.M.R
	Bordure béton CR3 ou T2		Regard de branchement Eaux Usées (altitude fil d'eau)
24.50	Altitude terrain naturel		Arrivée Eau Potable
24.50	Altitude projet (après travaux de finition)		Coffret EDF
			Coffret GDF
			Boitier de branchement Télécom
	Passage piétons		Bassin de rétention et d'infiltration
	Périmètre du lotissement		Borne OGE
	Parcelle cadastrale (sans valeur juridique)		Potelet bois

Echelle : 1/200

